

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération  
n° DEL261021/09

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Etaient représentés :** PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

**OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement de l'activité d'entretien des bâtiments scolaires, il serait souhaitable de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial, créé initialement à temps non complet, par délibération du 28 janvier 2020, pour une durée de 22 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle transforme au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Accusé de réception en préfecture  
02B-212002513-20211026-DEL261021-09-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2021

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'accéder à la proposition de Monsieur Le Maire,
- De modifier, à concurrence de 8 heures, le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, créé par délibération susvisée en date du 28 janvier 2020.
- De substituer en conséquence, à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 22 heures, un emploi à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

